



Pôle Erdre et Loire

Décision n° 2023 - 273

**Objet : Carquefou – Avenue du Souchais – Classement dans le domaine public métropolitain de trois parcelles en nature de voirie cadastrées section BX n°422, n°433 et n°434**

Réf. : 3.5.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2019-874 du 26 juillet 2019 relative notamment à l'acquisition de la parcelle cadastrée BX n°422 (16 m<sup>2</sup>),

Vu la décision n°2019-1048 du 19 septembre 2019 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°433 (22 m<sup>2</sup>) et n°434 (2 m<sup>2</sup>),

Vu l'acte administratif signé le 22 novembre 2019, relatif notamment à l'acquisition de la parcelle cadastrée BX n°422

Vu l'acte notarié, signé les 31 janvier et 8 février 2023, relatif notamment à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°433 et n°434,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public puisqu'elles constituent une portion de l'assiette foncière de l'avenue du Souchais à Carquefou,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

**Décide**

Article 1. Carquefou – Avenue du Souchais – Classement dans le domaine public des parcelles en nature de voirie cadastrées section BX n°422, n°433 et n°434 d'une contenance globale de 40 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **09 MARS 2023**

mis en ligne le :

**09 MARS 2023**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué  
Michel Lucas

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230309-2023\_273DEC-AU  
Date de télétransmission : 09/03/2023  
Date de réception préfecture : 09/03/2023